

Philippe Ortelli

« Nous mettrons davantage l'accent sur le dossier majeur du logement des actifs à proximité et des accès à Monaco »

Président de la FEDEM, Philippe Ortelli a fait le point sur les futurs projets de l'organisme. L'occasion notamment d'évoquer le dossier majeur du logement des actifs et les autres freins à l'activité économique.

Vous avez pris la Présidence de la FEDEM en 2008. Comment avez-vous vu évoluer l'organisation depuis ?

Joseph Schumpeter l'a démontré: les sociétés se transforment en permanence. Il en va de même pour les organisations comme la FEDEM qui doivent sans cesse se renouveler et évoluer pour continuer à répondre aux besoins des entreprises et aux réalités économiques. Comme je l'ai écrit dans mon éditorial du dernier Monaco Business News, les entreprises, comme les organisations, sont d'abord des histoires d'hommes et de femmes qui donnent de leur temps au service de l'intérêt général.

Chaque Président de la FEDEM a apporté sa pierre à l'édifice. J'ai fait notamment le choix de renforcer la représentativité de la FEDEM en développant le nombre de syndicats affiliés, passé de 25 en 2008 à 30 aujourd'hui, soit près de 800 entreprises de tous secteurs. Notre monde se complexifiant et se judiciarisant de plus en plus, la sécurité juridique des entreprises est devenue l'un des éléments majeurs de leur pérennité. C'est pourquoi ces dernières années, la FEDEM a développé ses services aux adhérents, notamment via l'assistance juridique pré-contentieuse en droit social monégasque, et la création du Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque, en partenariat avec l'Université de Montpellier.

Ces dernières années ont été rythmées par la crise liée au Covid-19. Comment la FEDEM a géré cette situation inédite ?

Depuis le confinement de mars 2020, la FEDEM a poursuivi ses efforts pour que les entreprises renouent au mieux avec la reprise économique. Elle a notamment été amenée à s'opposer à certaines mesures portant atteinte à la liberté d'entreprendre. Malgré l'aide vitale du Gouvernement, les entreprises monégasques ont été impactées par la crise sanitaire, et se retrouvent affaiblies pour affronter les hausses de prix des matières premières et les pénuries provoquées notamment par la guerre en Ukraine.

La pérennité de notre modèle social très généreux dépend du maintien de l'activité économique, qui ne sera possible que si les entreprises conservent la liberté de s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

« Les difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs en ont encore accru l'urgence. Monaco ne pourra pas continuer à se développer sans résoudre ces problèmes »

Il a très vite fallu mettre en place un plan de relance économique et modifier nos méthodes de travail. Depuis, l'activité économique globale a-t-elle été totalement relancée et pérennisée ?

Le Gouvernement a effectivement boosté l'économie ralentie par la crise sanitaire en lançant un plan de relance via notamment le numérique. Le recours au télétravail, qui perdure dans les métiers le permettant, est une excellente chose. Il faut toutefois rester prudent, car nous en voyons déjà les conséquences néfastes lorsqu'il est appliqué à 100 % du temps de travail. Depuis le début, la FEDEM préconise de ne pas dépasser deux jours hebdomadaires en télétravail. Au-delà du lien humain nécessaire à toute organisation, nous sommes aussi inquiets du risque de délocalisation dans des pays francophones à bas coûts de main-d'œuvre pour certaines activités.

Après les 2 ans de Covid-19, la crise de l'énergie et le ralentissement des échanges risquent aussi d'impacter négativement nos entreprises.

Que reste-t-il à faire pour qu'elle le soit complètement ?

Deux axes d'action sont particulièrement nécessaires. Le premier est d'aider les entreprises à s'adapter à l'incertitude actuelle en s'assurant qu'elles bénéficient d'un cadre législatif et réglementaire qui ne soit ni trop complexe ni trop rigide, et en ne leur imposant pas de nouvelles taxes qui annihileraient leur volonté de croissance. Le second est de résoudre le problème des accès à la Principauté et du logement des actifs à proximité. C'est l'attractivité du pays qui est en jeu, et donc toute sa réussite future.

Quelle sera la ligne conductrice de la FEDEM pour 2023 ?

La FEDEM a pour rôle officiel de défendre les entreprises, et en 2023, comme elle le fait depuis 1945, ce sera sa ligne directrice. Les entreprises font vivre le pays et créent les emplois, il est donc vital de les protéger et de leur offrir les conditions de leur réussite. Aussi, si 2023 ressemble aux années précédentes où toute prévision était impossible, cette ligne directrice se traduira par des actions en faveur de la liberté entrepreneuriale, comme l'avancée législative récente concernant l'aménagement du temps de travail, et par des efforts pour sensibiliser les pouvoirs exécutif et législatif sur l'importance de ne pas surcharger encore plus les entreprises. Nous serons vigilants aux difficultés d'application de certaines lois que pourraient rencontrer les entreprises, comme par exemple les conséquences des évolutions de la législation en matière de LCB/FT-C ou les déclarations CCIN.

Quels sont les futurs projets de la FEDEM ?

Nous mettrons davantage l'accent sur le dossier majeur du logement des actifs à proximité et des accès à Monaco. Les difficultés de recrutement rencontrées par certains secteurs en ont encore accru l'urgence. Les salariés sont obligés de se loger de plus en plus loin, ce qui les contraint à des temps de transport de plus en plus dissuasifs. Monaco ne pourra pas continuer à se développer sans résoudre ces problèmes.

Nous allons aussi développer nos formations pratiques sur des thèmes spécifiques au droit social monégasque. Des conflits sociaux destructeurs peuvent être évités en l'appliquant correctement. En aidant les entreprises à se former et en les assistant au quotidien, nous renforçons leur sécurité juridique et fluidifions les relations entre employeurs et employés.